



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Madame Michelle DEQUIDT, administratrice du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAVET, Guylaine YHARRASSARRY, Jean-Pierre FROMONTEIL, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNREAU, Marie-Line RABILLER, Joël MOSSET, Martine LE BAIL

ÉTAIT ABSENT :

Eric BAINVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-12-47

OBJET : ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ – CHOIX DES MUTUELLES PARTENAIRES

	Accusé de Réception
LA PREFECTURE	
DÉPARTEMENT 044	
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20251216-20251247-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/12/2025	

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2025-12-47

OBJET : ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ – CHOIX DES MUTUELLES PARTENAIRES

RAPPORTEUR : Farida REBOUH

La Ville de Saint-Herblain, en complémentarité des dispositifs de droit commun, met en place une politique volontariste visant à favoriser l'accès aux droits de santé et le recours aux soins des Herblinois avec une vigilance affirmée en direction des personnes en situation de précarité.

Ainsi, le CCAS de Saint-Herblain s'est associé, pour la troisième fois, au nouvel appel à partenariat lancé par le CCAS de Nantes auprès d'organismes proposant une offre de complémentaires santé et partageant les objectifs des deux communes :

- permettre à tous les Herblinois et Nantais d'accéder aux soins correspondant à leurs besoins avec un produit de complémentaire santé de qualité, à prix modéré, correspondant à un contrat moyen, défini par les villes.
- relayer les offres de services des villes de Saint-Herblain et de Nantes dans les agences de proximité et permettre l'orientation du public vers les CCAS, favoriser ainsi l'accès et le recours aux droits.
- fédérer les acteurs et contribuer au développement de réponses concertées sur ce sujet de la santé et de la lutte contre l'exclusion.
- développer la communication sur l'offre de service.

Ce qui permet aux deux villes de proposer à tout herblinois et à tout nantais, des formules différentes de complémentaires santé pour trouver celle qui sera la plus adaptée à leur situation budgétaire, à leur composition familiale et à leurs besoins de santé.

Toutes ces formules ont en commun l'absence de délai de carence, de période de stage et de questionnaire de santé et des agences de proximité sur Saint-Herblain et/ou Nantes.

Six acteurs ont remis une proposition dans le cadre de cet appel à partenariat.

Après analyse des propositions, il est proposé aujourd'hui d'approuver le choix des candidats qui ont fait une proposition conforme à l'appel à partenariat. 4 candidats répondent aux critères fixés par l'appel à partenariat : Entrain, MCRN, Harmonie mutuelle et Mutualia.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le choix des quatre partenaires retenus pour l'accès à une complémentaire santé : Entrain, MCRN, Harmonie mutuelle et Mutualia ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du C.C.A.S.

Bertrand AFFILÉ